



FEDERATION FRANÇAISE DE BASKET-BALL

COMITE DRÔME-ARDECHE DE BASKET-BALL

Immeuble CIME – numéro 6 - 471 Avenue Victor Hugo – 26000 VALENCE

☎ 04 75 78 13 75 - Fax 04 75 56 43 30

Email : comite.basket.26-07@wanadoo.fr

Site : www.basket2607.com

CIRCULAIRE NUMERO 5 BIS Annule et remplace REUNION DU LUNDI 14 septembre 2009

Membres présents :

Mmes BARRAL - BROLIRON - CHENU – EMBARECK - FILAMBEAU - GEHIN-
MAGNAT
Mrs ARHANCET- ARNAUD – BARRAL - BENOIT- BOULLE – BROLIRON –
CARRA – CAZAUX – COLDEPIN – COUPON- DEGAND - FILAMBEAU –
FRAUD – GARDON – PALLES I - PETIT JEAN - ROCHAS

AFFAIRES GENERALES

Clubs de la Drôme :

Appel à candidature pour l'organisation de l'Assemblée Générale du Comité Drôme Ardèche le samedi 5 juin 2010.
Les clubs qui ont déjà envoyé leurs candidatures, sont priés de confirmer, pour fin octobre.

RAPPEL

Le Docteur ALBOU, Médecin Régional de Ligue des Algues et le Docteur Pierre CAZAUX, Président de la Commission Médicale du Comité 26/07 de Basket Ball ont le plaisir de vous inviter à la rencontre médico-sportive animée par Docteur Vincent CAVELIER, Directeur Médical National à la FFBB et Daniel SORRENTINO, Administrateur de la commission médicale fédérale à la FFBB :

samedi 26 Septembre 2009
Maison des Bénévoles du Sport Drôme-Ardèche
71, rue Pierre Latécoère à VALENCE

Au programme de cette rencontre médico-sportive :

8h30 - 11h30 : 1^{ère} partie
MEDECIN AGREE FFBB : MODE D'EMPLOI
Les secteurs d'activité du médecin agréé FFBB

13h30 - 16h30 : 2^{ème} partie
Visite Médicale de Non Contre Indication à la pratique du Basket Ball
Et prévention des conduites addictives.

PLACE DES GESTES ELEMENTAIRES DE PREMIERS SECOURS
à l'entraînement et en compétition

Stand d'information

Le Docteur Pierre CAZAUX souhaiterait qu'il y ait un représentant par club. Les clubs sont invités à retourner le coupon réponse qui leur a été envoyé précédemment.

✉ CORRESPONDANCES CLUBS

| | |
|----------------------------|--|
| Transmis à la Trésorerie : | SAULCE - JARCIEU – ROIFFIEUX - LE CHEYLARD – DAVEZIEUX – LE TEIL – MERCUROL CHANOS CURSON - LA POSTE - CGS - FRANCE TELECOM – MAUVES- GULHERAND GRANGES – LAVEYRON - ST MARCEL – CREST SAILLANS – VERNOSC AUBERIVES – RHODIA - EROME. |
| Transmis aux Règlements : | ST SORLIN – ANNEYRON - ST PIERRE - DIE - MONTELMAR – ANNEYRON – RUOMS |
| Transmis à la CDAMC | Mr SOUSA Julien - MAUVES - GUILLERAND GRANGES - Mr SOUSA Julien - ST JEAN BCNA . |
| Transmis à la Sportive | MERCUROL CHANOS CURSON - ST PERAY – CHAVANAY – RHODIA. |
| Transmis à la Technique : | ST LOUIS/CREST . |

CLUBS :

| | |
|------------------------|--|
| MERCUROL CHANOS CURSON | Demande de report match |
| ST PERAY | Programmation match |
| | Accord pour inversion |
| MAUVES | Charte de l'Arbitrage |
| CHAVANAY | Demande d'inversion |
| ST SORLIN | PV Sécurité gymnase |
| GUILLERAND GRANGES | Demande informations sur Charte de l'Arbitrage |
| ST JEAN | Ecole d'Arbitrage |
| DIE | Charte de l'Arbitrage |
| BCNA | Invitation aux JNA |
| RHODIA | Inversion match |
| RUOMS | PV incendie |

7 MAJEURS reçus : ST PIERRE – ANNEYRON – DIE – MONTELMAR – ANNEYRON -

1^{er} acompte reçus : SAULCE - JARCIEU – ROIFFIEUCLE CHEYLARD – DAVEZIEUX – LE TEIL –
MERCUROL CHANOS CURSON – EPINOUBE – MAUVES –GULHERAND GRANGES –
LAVEYRON- ST MARCEL – CREST SAILLANS – VERNOSC – AUBERIVES – RHODIA -
EROME.

✉ CORRESPONDANCES DIVERSES

| | |
|-----------------|--------------------------|
| Mr SOUSA Julien | Démission de l'arbitrage |
| Mme PARADIS | Démission de l'arbitrage |
| LA POSTE | Facture |
| FONCIA | Charges de Co propriété |
| CASINO | Facture |
| ORANGE | Facture |
| TRESOR PUBLIC | Taxe foncière |
| SAGE | Facture |
| ST LOUIS/CREST | Réservations internat |
| CGS | Facture |
| FRANCE TELECOM | Facture |

TRESORERIE

Appel 1^{er} acompte 2009-2010
A régler au plus tard pour le 18 septembre 2009 *

| | Euros | | Euros |
|-------------------------|-------|------------------------|-------|
| BC ANNEYRON | 1820 | UMS MONTELIMAR | 2450 |
| US AUBENAS | 3060 | BC NORD ARDECHE | 3470 |
| BC BEAUMONT LES VALENCE | 1220 | FB PIEGROS | 1030 |
| BOURG LES VALENCE | 2100 | US PORTES | 1890 |
| AS CHANTEMERLE | 500 | ASPTT PRIVAS | 860 |
| CHAVANAY | 190 | ASLI RUOMS | 202 |
| AL CHOMERAC | 1240 | ST MAURICE L'EXIL | 180 |
| DEUME | 1490 | ST PAUL TROIS CHATEAUX | 1050 |
| EO ECLASSAN | 1100 | RS ST PIERRE DE BŒUF | 621 |
| GENISSIEUX BASKET | 1160 | ST SORLIN | 1150 |
| CS FOYER VALENCE | 1530 | ST VALLIER BASKET | 4500 |
| BO GUILHERAND GRANGES | 1950 | SARRAS | 700 |
| HAUTERIVES | 1300 | BOC SERRIERES | 690 |
| FC LAMASTRE | 650 | AG TAIN TOURNON | 2850 |
| LA VOULTE SPORTIF | 1680 | UGAP PEAGEOISE | 2250 |
| LES VANS | 900 | VANAU SPORT | 1180 |

Deux manières de régler :

- Par virement sur le compte du Comité (pas de frais postaux, rapidité, facilité et gain de temps,..)
- Par chèque à l'ordre du Comité Drôme Ardèche de Basket Ball

***Ne pas tenir compte de cet avis pour les clubs ayant déjà fait parvenir leur règlement.**

COMMISSION SPORTIVE

| | |
|--|---|
| PRESIDENT | Mr GARDON CEDRIC |
| SECRETAIRE | Melle MAGNAT AURELIE |
| RESPONSABLE INFORMATIQUE | Mr ARNAUD PIERRE |
| RESPONSABLE : MUTATION- VERIFICATIONS FEUILLES DE MARQUES 6 et 7 MAJEURS | Mme CHENU Raymonde Assistée de Mmes GUERIN Christelle, FILAMBEAU Sylvette et Mr CARRA Michel |
| MEMBRES | Mr BARRAL MARC Mme BARRAL MONIQUE Mr PALLESPIERRE |

IMPORTANT

Ne pas appeler Cédric GARDON par téléphone.

Bien vouloir lui adresser des E-mails via le Comité- une trace écrite est indispensable pour la bonne marche de la Commission.

AUBERIVES

Désormais, les inversions, reports de match se font par FBI INTRANET.
 Vous pouvez télécharger la procédure explicative sur le site Internet de

la FFBB ou du Comité, section Commission Sportive. Si le logiciel ne fonctionne pas, vous pouvez nous envoyer l'ancien imprimé.

VERNOSC

Lieux des rencontres équipes jeunes :

En Minimes Filles } à VERNOSC
 En Benjamins }
 En Minimes Garçons à DAVEZIEUX

Pour le n° informatique de vos équipes, et les changements d'horaire, vous pouvez les trouver sur FBI INTRANET, sur le site Internet de la FFBB, sous rubrique FFBB, FBI EXTRANET, module club. Vous pouvez rentrer le n° informatique du club et votre mot de passe pour la saisie des licences. Ensuite, vous rentrez dans la gestion sportive, liste des rencontres et en face de chaque rencontre, vous avez le n° informatique de votre équipe.

MATCH REPORTE

| Catégorie | Match du | Equipes | Se jouera | | |
|-----------|----------|-----------------------------------|-----------|---------|----------|
| | | | Date | Heures | LIEU |
| EXF | 08/11/09 | MERCUROL CHANOS CURSON 1 - MAUVES | 14/11/09 | 20 H 30 | MERCUROL |

MATCHS INVERSES

| Catégorie | Match du | Equipes | Se jouera | | |
|-----------|----------|------------------------|-----------|-----------|-------------------------------|
| | | | Date | Heures | LIEU |
| HF - A | 20/12/09 | CHAVANAY 2 - SERRIERES | 19/12/09 | À définir | SERRIERES Gymnase Empi Riaume |
| HF - A | 11/04/09 | SERRIERES - CHAVANAY 2 | 11/04/09 | À définir | CHAVANAY salle Marcel Favier |

MUTATIONS ET LICENCES T ACCORDÉES PAR LE CD 2607

| TYPE | NOM | Prénom | Club quitté | Club recevant | Date | Surclassement |
|------|----------------|--------------|------------------------|------------------------|----------|---------------|
| M | ANDRE | Alexandre | ST MARCEL | MERCUROL CHANOS CURSON | 14/09/09 | |
| M | MALCLES | William | LES VANS | MERCUROL CHANOS CURSON | 14/09/09 | |
| M | BUFFAT | Emmanuel | PORTES LES VALENCES | MERCUROL CHANOS CURSON | 14/09/09 | |
| B | GERLAND | Pauline | LA VOULTE | BEAUMONT | 14/09/09 | D |
| B | JAMET-FOURNIER | Thomas | MANTAILLE | MONYELIMAR | 14/09/09 | |
| T | NUGUES | Mathieu | LA VOULTE | MONTELIMAR | 14/09/09 | R |
| T | BOUTHIER | Thibault | ST MARCEL | DAVEZIEUX | 14/09/09 | |
| T | MEALLIER | Steven | ST MARCEL | DEUME | 14/09/09 | |
| T | CHAPUIS | Océane | ST JEAN DE MUZOLS | TAIN TOURNON | 14/09/09 | |
| T | ROUX | Baptiste | ST VALLIER | TAIN TOURNON | 14/09/09 | |
| T | FAURE | Quentin | MERCUROL CHANOS CURSON | CHANTEMERLE | 14/09/09 | N |
| T | OUDOT | Célia | MAUVES | ST JEAN DE MUZOLS | 14/09/09 | |
| T | JACQUEMIN | Manon | MAUVES | ST JEAN DE MUZOLS | 14/09/09 | |
| T | CAPUANO | Félix | CHANTEMERLE | MERCUROL CHANOS CURSON | 14/09/09 | |
| T | BESSET | Camille | CHANTEMERLE | MERCUROL CHANOS CURSON | 14/09/09 | |
| T | MECHERI | Lucas | TAIN TOURNON | ST VALLIER | 14/09/09 | D |
| T | LUGUIN | Gauthier | BOURG LES VALENCE | BOURG DE PEAGE | 14/09/09 | |
| T | TRACOL | Yoan | BOURG LES VALENCE | BOURG DE PEAGE | 14/09/09 | |
| M | SCHWARZ | Maréva | FOYER VALENCE | TAIN TOURNON | 14/09/09 | |
| B | JANVIER | Marie | ST JEAN DE MUZOLS | TAIN TOURNON | 14/09/09 | |
| B | BOYER | Laurie | VERNOSC | TAIN TOURNON | 14/09/09 | |
| B | BUISSONNIER | Pierre Marie | MONTELIMAR | SAVASSE | 14/09/09 | |

Mutation transmise à la Ligue des Alpes le 14 septembre 2009 : PERIER Sylvain

Mutation transmise à la FFBB : ALEGRE Manon et ALEGRE Camille pour annulation de mutation.

Mutation hors délai refusée : BIASUCCI Ferruccio, Ce joueur peut rester dans son club et manager une équipe d'un autre club.

Suite à un complément d'information, le joueur MURILLON Denis d'AUBENAS obtient une mutation B pour le club de TAIN TOURNON. Date de qualification le 17/09/2009.

COMMISSION SALLES ET TERRAINS

Transmis à la FFBB le procès verbal de la Commission sécurité et d'accessibilité pour la pérennisation des homologations de salles de :

- ST SORLIN – Gymnase
- ST PAUL TROIS CHATEAUX – Complexe sportif plein soleil

COMMISSION CDAMC

☒ CORRESPONDANCES REÇUES

GUILHERAND GRANGES
BC NORD ARDECHE

Lu et répondu
Lu

Fiche de renseignements :

BOUVAREL Pierre – CHARIGNON Jean Paul – DELHAUTAL Pauline – GIRARD André.

Fiches de disponibilité :

BOUVAREL Pierre – CHARIGNON Jean Paul – DELHAUTAL Pauline – GIRARD André. HAOND Kévin et Dylan

Autorisations parentales :

BOLANOS – DELHAUTAL – FILAMBEAU – MICHEL – QUIBLIER – REY – ROUSSIN – VALLON – CARRAT.

Statut de l'Arbitrage :

MAUVES – DIE.

Année sabbatique :

SOUSA Julien

Ecoles d'Arbitrage :

Candidatures reçues de ST JEAN DE MUZOLS et MERCUROL CHANOS CURSON.

Commission Médicale Régionale : Validation du dossier médical : Madame Alice LABAT.

Arbitres de plus de 35 ans

Les arbitres de plus de 35 ans n'ayant pas encore envoyé leurs documents (Certificat médical + électro) sont priés de la faire rapidement. Le document est à télécharger sur le site du Comité (attention changer la date en haut).

Le faire remplir par le médecin et l'envoyer avec l'électro cardiogramme à la Ligue des Alpes qui fera suivre.

RAPPEL

Un stage de formation Arbitre **obligatoire** pour pouvoir être désigné pour les plus de 24 ans se déroulera le samedi 19 septembre de 13h30 à 17 Heures à TOURNON au gymnase JEANNIE LONGO.

Un stage de formation arbitre pour les 24 ans et moins ainsi que les arbitres stagiaires 2^{eme} année se déroulera le 20 septembre 2009 à TOURNON de 9 h à 17 heures, repas tiré du sac (gymnase JEANNIE LONGO).

Les arbitres qui n'ont pas participé (absences non justifiées ou non excusées) au stage du samedi 12 septembre 2009 seront sanctionnés d'un week-end de désignation. De plus leur club d'appartenance n'aura pas d'officiel pendant une journée de championnat à domicile. Les arbitres qui n'auront participé à aucun des stages obligatoires des 12, 19 et 20 septembre 2009 ne seront pas désignés jusqu'au prochain stage de rattrapage le 24 octobre 2009.

Les rencontres programmées dans leur club d'appartenance ne seront pas couvertes par des officiels jusqu'au prochain stage de rattrapage le 24 octobre 2009.

A ce jour nous n'avons pas reçu les fiches de renseignements de :
FAURE Aurélie, FAURE Mélanie, LENGLET Laura et ROUSSET Clément.

A ce jour nous n'avons pas reçu les fiches de renseignements ni les fiches de disponibilités de :
ANDRES Julien, BAILLEZ Denis, BAYLE Gérard, BERTUCCI Corentin, BESSET Robert, BLACHON Maxime, BUYSE Pierre Emmanuel, CAGNA Joris, CHARLES Dylan, COLASUONNO Pierre, CONNOR Mathieu, CROUZET Adrien, DAVIET Morgane, DEVES Baptiste, ERARD Etienne, EIENNE Laura, FARAON Clément, FARICELLI Morgane, FAUCHILLE Baptiste, GEITNER Lucas, GOUNON Adrien, KARCHOUF Nicolas, LE GALL Richard, LENGLET Antoine, MARTIN Michel, MENACER Elias, MOREL Cyril, MOUNIER Davy, PERICARD Johan, PETIT Alice, POLLET Cyril, POURREY CARISEY Aubin, ROLLOS Frédéric, SALMI Mohand, SOYER Pierre, VALETTE Etienne, VALLET Lucie, VIALLET Anaïs, XAVIER Alexandre, XAVIER Marine, YAHIA BENATIA Miloud

De ce fait la CDAMC ne peut savoir si ces arbitres continuent à arbitrer la saison 2009-2010, prière aux clubs de faire le nécessaire auprès de leurs arbitres.

**Liste des arbitres devant être présents le samedi 19 septembre et le dimanche 20 septembre 2009
« Gymnase Jeannie LONGO » à TOURNON :**

ANDRES Julien, ANSEL Kevin, ARNAUD Thomas, ASTIC Rudi, ASSOULI Karim, AVON Mathieu, BAYLE Gérard, BERLAND Chloé, BERTHON Jérôme, BERTUCCI Corentin, BERQUIERES Jérôme, BLACHIER Jérémy, BLACHON Maxime, BOLANOS Florient, BRUNET Kévin, BOLANOS Isabelle, BROS Arlette, BAILLIEZ Dennis, BESSET Robert, BONIN Vincent,
CHARIGNON Jean-Marc, CHARIGNON Jean-Paul, CAGNA Joris, CARRA Alexandre, CHARLES Dylan, COLASUONNO Pierre, CONNOR Mathieu, CROUZET Adrien, CHAMBONNET Mickael, CLERMONT Nathan, COULAUD Quentin, CROS Noélie, COMBET Marie Pierre, CLUT Fanélie, COULAUD Gaétan,
DAVIET Morgane, DEVES Baptiste, DELHAUTAL Pauline, DIAZ René-Paul, DUMAZET Benjamin, ERARD Etienne, ERTLE Maud, ETIENNE Laura, EL MANSOURI Sofiane, FARAON Clément, FAUCHILLE Baptiste, FARICELLI Morgane, FARICELLI Samantha, FILAMBEAU Claude, FAURE Mélanie, FILAMBEAU Cyrielle, FLECHON Nicolas, FOGERON Adrien, FAURE Aurélie, FLANDIN Sébastien, GACHET Albert, GAILLARD Michel, GEITNER Lucas, GIRARD André, GOUNON Adrien, GONZALES Lorine, GUIDOUM Sarah, GRANJON Richard,
HODOT Fatiha, HODOT Xavier, HAOND Dylan, HAOND Kevin, JAUZIN Arnaud, KHARCHOUF Nicolas, KHARCHOUF Sonia, LABAT Alice, LANGLET Marion, LE GALL Richard, LENGLET Antoine, LENGLET Laura, MARTIN Michel, MAZAT Anthony, MIGNOT Jocelyne, MORON Quentin, MOREL Cyril, MENACER Elias, MICHEL Quentin, MOUNIER Davy, MURILLON Luc,
OLLIVIER Anthony, ONGARO Swann, PETIT Alice, PERRET Fabien, PERRET Kévin, PERICARD Johan, POLLET Cyril, POURRET CARISEY Aubin, PUGNET Xavier Nicolas, PLENT Alexandre, QUIBLIER Corentin, QUERANY Sylvain, REY Megane, ROCHAS Gérard, ROLLOS Frédéric, ROUSSIN Clément, SAH-GOUNON David, SALMI Mohand, SASSOLAT Stéphane, SEIGNOVERT Chantal, SERVAIS Gérard, SOUSA Julien, TOMASZEWSKI Sylvain,
VALLON Bastien, VALLET Lucie, VALETTE Etienne, VIALLET Anaïs, YAHIA BENATTIA Miloud, XAVIER Alexandre, XAVIER Julie, XAVIER Marine.

Les arbitres non qualifiés lors du stage des 19 et 20 septembre 2009, ne pourront en aucun cas participer aux épreuves physiques.

COMMISSION JURIDIQUE

Suspensions début de saison

Monsieur BLACHIER Christian N° licence F660215 du club de BC NORD ARDECHE
Suspension fautes techniques ou disqualifiantes sans rapport.

Lors de la saison 2008-2009 Monsieur BLACHIER Christian eu trois fautes techniques ou disqualifiantes sans rapport.

- Technique le 07-12-08 n° rencontre 351 en PEXM
- Technique le 26-4-09 n° rencontre 422 en PEXF
- Disqualifiante le 26/4/09 n° rencontre 422 en FEXF

Du fait de la fin du championnat cette sanction n'a pu être appliquée.

Par conséquent il est suspendu de toutes fonctions officielles au sein de la FFBB pour une journée du championnat 2009-2010. La suspension s'appliquera du 25 septembre 2009 au 27 septembre 2009 inclus.

Il est précisé qu'en vertu de l'article 635 des Règlements Généraux, l'intéressé ne pourra participer (joueur, entraîneur, arbitre, OTM...) durant cette suspension à aucune rencontre officielle ou amicale. Tout licencié sous le coup d'une suspension lors d'une rencontre qui doit être rejouée, ne pourra participer à cette rencontre même si à la date de celle-ci sa suspension a pris fin.

Monsieur BONIN Yvan N° licence F700318 du club de SAINT SORLIN

Suspension fautes techniques ou disqualifiantes sans rapport.

Lors de la saison 2008-2009 Monsieur BONIN Yvan a eu trois fautes techniques ou disqualifiantes sans rapport.

- Technique le 20/09/08 rencontre n° 3 en EXM
- Technique le 02/05/09 rencontre n° 131 en EXM
- Disqualifiante le 02/05/09 rencontre n° 131 EXM

Du fait de la fin du championnat cette sanction n'a pu être appliquée.

Par conséquent il est suspendu de toutes fonctions officielles au sein de la FFBB pour une journée de championnat 2009-2010. La suspension s'appliquera du 25 septembre 2009 au 27 septembre 2009 inclus.

Il est précisé qu'en vertu de l'article 635 des Règlements Généraux, l'intéressé ne pourra participer (joueur, entraîneur, arbitre, OTM...) durant cette suspension à aucune rencontre officielle ou amicale. Tout licencié sous le coup d'une suspension lors d'une rencontre qui doit être rejouée, ne pourra participer à cette rencontre même si à la date de celle-ci sa suspension a pris fin.

Monsieur MAGNAT Rémi N° licence F810970 du club de CREST SAILLANS

Affaire disciplinaire n° 7 lors de la saison 2008-2009

Lors de la saison 2008-2009 un dossier disciplinaire a été ouvert pour 5 fautes techniques ou disqualifiantes sans rapport.

- Technique en coupe DA le 06/02/09 rencontre n° 20
- Technique en PEXM le 07/02/09 rencontre n° 192
- Technique en PEXM le 01/03/09 rencontre n° 218
- Technique en PEXM le 29/03/09 rencontre n° 244
- Disqualifiante en PEXM le 29/03/09 rencontre n° 244
-

La Commission Juridique Départementale a décidé de lui infliger une suspension de trois (3) mois dont un (1) mois ferme.

Du fait de la fin du championnat cette sanction n'a pu être appliquée.

Par conséquent Monsieur MAGNAT Rémi est suspendu de toutes fonctions officielles au sein de la FFBB pour un (1) mois lors du championnat 2009-2010.

La suspension s'appliquera du 25 septembre 2009 au 24 octobre 2009 inclus.
Le reste de la peine étant assorti du sursis.

Il est précisé qu'en vertu de l'article 635 des Règlements Généraux, l'intéressé ne pourra participer (joueur, entraîneur, arbitre, OTM...) durant cette suspension à aucune rencontre officielle ou amicale.

La peine assortie de sursis sera réputée non avenue si dans un délai de trois (3) ans l'intéressé ne fait l'objet d'aucune nouvelle mesure disciplinaire. Dans le même délai, toute nouvelle sanction définitive entraînera la révocation du sursis sauf

si l'organisme disciplinaire nouvellement saisi en décide autrement sur demande de la personne sanctionnée (article 603 D des R.G. de la FFBB).

Affaire disciplinaire n° 13 lors de la saison 2008-2009

Monsieur RIEU Christophe N° licence 710221 du club de PIERRELATTE

Lors de la saison 2008-2009 un dossier disciplinaire a été ouvert.

La Commission Juridique Départementale a décidé de lui infliger une suspension de six (6) mois dont quatre (4) mois fermes.

Du fait de la fin du championnat cette sanction n'a pu être appliquée.

Par conséquent Monsieur RIEU Christophe est suspendu de toutes fonctions officielles au sein de la FFBB pour quatre (4) mois lors du championnat 2009-2010.

La suspension s'appliquera du 25 septembre 2009 au 24 janvier 2010 inclus.

Le reste de la peine étant assorti du sursis.

Il est précisé qu'en vertu de l'article 635 des Règlements Généraux, l'intéressé ne pourra participer (joueur, entraîneur, arbitre, OTM...) durant cette suspension à aucune rencontre officielle ou amicale.

La peine assortie de sursis sera réputée non avenue si dans un délai de trois (3) ans l'intéressé ne fait l'objet d'aucune nouvelle mesure disciplinaire. Dans le même délai, toute nouvelle sanction définitive entraînera la révocation du sursis sauf si l'organisme disciplinaire nouvellement saisi en décide autrement sur demande de la personne sanctionnée (article 603 D des R.G. de la FFBB)

Affaire disciplinaire n° 10 lors de la saison 2008-2009

Monsieur GALERA Jérémie N° licence F813860 du club de VERNOSC

Lors de la saison 2008-2009 un dossier disciplinaire a été ouvert.

La Commission Juridique Départementale a décidé de lui infliger une suspension de neuf (9) mois dont six (6) mois fermes.

Du fait de la fin du championnat cette sanction n'a pu être appliquée.

Par conséquent Monsieur GALERA Jérémie est suspendu de toutes fonctions officielles au sein de la FFBB pour six (6) mois lors du championnat 2009-2010.

La suspension s'appliquera du 25 septembre 2009 au 24 mars 2010 inclus.

Le reste de la peine étant assorti du sursis.

Il est précisé qu'en vertu de l'article 635 des Règlements Généraux, l'intéressé ne pourra participer (joueur, entraîneur, arbitre, OTM...) durant cette suspension à aucune rencontre officielle ou amicale.

La peine assortie de sursis sera réputée non avenue si dans un délai de trois (3) ans l'intéressé ne fait l'objet d'aucune nouvelle mesure disciplinaire. Dans le même délai, toute nouvelle sanction définitive entraînera la révocation du sursis sauf si l'organisme disciplinaire nouvellement saisi en décide autrement sur demande de la personne sanctionnée (article 603 D des R.G. de la FFBB)

COMMISSION MINI BASKET

Les engagements sur les plateaux se font désormais *en ligne* sur le site Internet du Comité.

Que les clubs se rassurent, la technologie marche bien, nous recevons bien vos inscriptions.

Par sécurité, nous publierons dans la circulaire du 28 Septembre, le récapitulatif des engagements. Les clubs pourront donc ainsi contrôler s'il n'y a pas d'oubli.

Les plateaux seront programmés le lundi 05 Octobre dans la journée.

Nouvelles réglementations :

1° - FORMULE

Nous laissons le choix aux clubs entre la formule 3x3 terrain latéral, et 4x4 grand terrain.

La formule 3x3 est destinée aux clubs ayant un petit effectif et/ou aux poussins débutants.

Si nous constatons que sur deux plateaux consécutifs, une équipe ayant opté pour la formule 4x4 se déplace à moins de 8 joueurs, elle sera automatiquement redirigée vers les plateaux en 3x3.

2° - MINI-BASKET FEMININ

L'an passé, la formule mixte avait été supprimée en Poussins car nous avons remarqué que les clubs ayant 3 ou 4 joueuses préféraient les intégrer à un groupe garçons plutôt que faire l'effort de consolider l'effectif et inscrire une équipe.

Force est de constater que notre objectif d'inciter les clubs à inscrire plus d'équipes filles n'a pas abouti dans la mesure où, malgré le fait que le Comité 26/07 comptait l'an passé 400 filles pour 385 garçons, nous avons enregistré la participation de 14 équipes masculines de plus !

Pour la saison à venir, les clubs ayant un effectif féminin important sont encouragés à continuer d'inscrire des équipes féminines. Pour les clubs un peu court en effectif féminin mais tout de même désireux de les fidéliser, une formule nouvelle de mixité a été mise en place : en opposition A, les filles se rencontreront entre elles, en opposition B les garçons se rencontreront entre eux.

3° - FORFAITS

Par décision du Comité Directeur, en date du 14 Septembre, l'amende de 50 € est maintenue, en plus de la nouvelle règle « absence sur un plateau à l'extérieur = annulation d'un futur plateau à domicile ». Cette règle est étendue à la catégorie Mini-Poussins.

Nous rappelons que vous avez jusqu'au lundi précédent le plateau pour nous prévenir de votre absence, sans être amendé.

4° - FÊTE DU MINI-BASKET

Même réglementation sur la Fête du Mini-Basket.

Tous les clubs ayant des mini-basketteurs sont obligés de participer.

Ceci dit, en cas de raison valable (ex : voyage scolaire, fête d'anniversaire du club, ...), nous n'amenderons pas une absence de club, pour peu que celle-ci nous ait été communiquée longtemps à l'avance.

En cas d'absence non communiquée au moins le lundi précédent la Fête du Mini-Basket, l'amende sera de 100 euros, pour les Poussins comme les Mini-Poussins.

Pour toute communication avec la commission Mini-Basket, une seule adresse :

minibask.2607@gmail.com